

## Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 9 janvier 2023

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

**N°23-01-02**

### INTERETS COMMUNS

### Objet de la délibération :

Mission de contrôle  
d'affermage du service de  
collecte de l'assainissement  
et de l'eau potable pour  
l'exercice 2023

### Absent(s) excusé(s)

ABERLENC Christian – Saint André le Puy  
ACHARD Jean- Saint André le Puy  
GRANJON Vincent – Cuzieu  
MEUNIER David – Bellegarde en Forez  
OULION Emmanuel - Marclopt  
PHILIPPE Marie-France- Rivas  
POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche  
RASCLE Jean-François- Cuzieu

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture-----
- Trésor Public-----
- SAUR
- Bureau d'études IRH Ingerieur  
Conseil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-02-DE

Approbation du contrat avec

IRH Ingénieur Conseil

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



### Secrétaire élu(e) pour la session

PICARD Christian

OBJET : Mission de contrôle d'affermage du service de collecte de l'assainissement et de l'eau potable pour l'exercice 2023 - Approbation du contrat avec IRH Ingénieur Conseil

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1er janvier 2014, le syndicat a mis en place le suivi des contrats de délégation de service public de l'eau potable et de l'assainissement signés le 24 décembre 2013. Cette mission a été attribuée au bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil.

Il propose aux élus présents le renouvellement de cette mission d'assistance technique, juridique et financière relative au contrôle du délégataire en charge de l'exploitation du service de l'eau potable et de l'assainissement.

Il présente le projet de contrat proposé par le bureau d'étude IRH Ingénierie sur le renouvellement de cette mission pour l'année 2023.

La mission de contrôle comprend :

- une mission relative au suivi des dispositions contractuelles aux plans technique, économique et financier ;
- l'analyse et le contrôle des comptes-rendus techniques et financiers du délégataire ;
- l'établissement des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service du Président ;

Le montant de la prestation s'élève à 7 350 € HT.

Monsieur le Président énonce le fait que la société SAUR verse chaque année, à partir du 1er janvier, une redevance pour ces frais de gestion et de contrôle comme indiqué dans les contrats de Délégation de Service Public.

L'avis du Comité Syndical est sollicité sur ce dossier.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☀ Approuvent la mise en place de la mission de suivi des contrats de délégation ainsi que la mission de contrôle financier des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023, proposé par le bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil,
- ☀ Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant aux missions citées ci-dessus, dans le respect des crédits budgétaires et de la commande

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAIT A MONTROND LES BAINS, LE 12 JANVIER 2023  
Le Président,  
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de Séance,  
Christian PICARD

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christian Picard mentioned in the text above.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230109-CS23-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

